



RISSI
TRING-JONCTION | SAINT-FRÉDÉRIC
SAINT-JULES | SAINT-SÉVERIN



RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

Mercredi 22 mars 2023 20h

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin tenue le 22 mars 2023 et à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants :

Monsieur Mario Groleau

Président et maire de la Municipalité de Tring-Jonction

Madame Micheline Grenier

Vice-présidente et mairesse de la Municipalité de Saint-Frédéric

Monsieur René Leduc

Secrétaire-trésorier du CA et maire de la Municipalité de Saint-Séverin

Membres non-votants :

Monsieur Joël Giguère

Représentant substitut de la Municipalité de Tring-Jonction

Monsieur Jacques Berthiaume

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Frédéric

Monsieur Gino Vachon

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Jules

Membres absents :

Monsieur Sylvain Cloutier

Maire de la Municipalité de Saint-Jules

Madame Patricia Labbé

Représentante substitut de la Municipalité de Saint-Séverin

Assistent également de la Régie :

Monsieur Marc-André Paré

Directeur général et greffier-trésorier

Monsieur Israël Dodier

Directeur incendie



1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-03-22-01

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 février 2023;
4. Affaires découlant du procès-verbal;
5. Comptes à payer février 2023;
6. Correspondance;
7. Interventions février 2023;
8. Suivi budgétaire au 28 février 2023;
9. États financiers 2022;
10. Quote-part déficit 2022;
11. Rémunération directeur général : projet nouvelle caserne;
12. Rémunération directeur incendie : projet nouvelle caserne;
13. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 105 000\$ (Unité d'urgence Tring-Jonction et St-Jules);
14. Résolution d'adjudication;
15. Fonds dédié prêt unité d'urgence Tring-Jonction et St-Jules;
16. Mandat topographie terrain nouvelle caserne;
17. Mandat pour soumission caractérisation des sols terrain par forage terrain nouvelle caserne;
18. Intention de vente : caserne incendie actuel;
19. Assurances : véhicules
20. Divers :
21. Période de questions;
22. Date de la prochaine réunion (14 juin 2023);

Il est proposé par Micheline Grenier d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-22-02

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 février 2023

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par René Leduc que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 février 2023 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



4. Affaires découlant du procès-verbal

- Aucun point

5. Comptes à payer février 2023

Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2023.

Il est proposé par Gino Vachon que les comptes à payer pour le mois de février 2023 pour un montant de 13 097,12\$ soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Correspondance

- Aucune correspondance

7. Interventions février 2023

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de février 2023 pour information.

8. Suivi budgétaire au 28 février 2023

Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 28 février 2023 pour information. Il fait état d'un surplus de 42 123,25\$.

9. États financiers 2022

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier signe et dépose au conseil d'administration le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2022, le tout tel que présenté par le vérificateur externe, Monsieur Philippe Rouleau, de Blanchette Vachon.

10. Quote-part déficit 2022

Les états financiers démontrent un déficit de 2 358\$ pour l'année 2022. Considérant que le surplus accumulé est affecté à des projets, il est proposé par Micheline Grenier de faire parvenir une quote-part additionnelle aux municipalités pour absorber le déficit de l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-22-03

2023-03-22-04



2023-03-22-05

11. Rémunération directeur général : projet de nouvelle caserne

Considérant que le projet de nouvelle caserne entraîne une augmentation de la charge de travail du directeur général et greffier-trésorier;

Considérant que la rémunération du directeur général et greffier-trésorier est basée sur un salaire annuel et que cette rémunération ne tient pas compte des heures nécessaires pour le projet de nouvelle caserne;

Il est proposé par Gino Vachon que la rémunération du directeur général et greffier-trésorier pour les heures travaillées pour le projet de nouvelle caserne soit basée sur un salaire horaire de 35\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Rémunération directeur incendie: projet de nouvelle caserne

2023-03-22-06

Considérant que le projet de nouvelle caserne entraîne une augmentation de la charge de travail du directeur incendie;

Considérant que le montant forfaitaire versé au directeur incendie pour le travail administratif ne comprend pas le travail associé au projet de nouvelle caserne;

Il est proposé par René Leduc que le directeur incendie bénéficie de sa rémunération horaire prévu à la politique sur les conditions de travail pour les heures travaillées pour le projet de nouvelle caserne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 105 000 \$

2023-03-22-07

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 105 000 \$ qui sera réalisé le 29 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-01	105 000 \$



ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;
Il est proposé par Gino Vachon et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le directeur général et greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	19 000 \$	
2025	19 900 \$	
2026	21 000 \$	
2027	22 000 \$	
2028	23 100 \$	(à payer en 2028)
2028	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Résolution d'adjudication

2023-03-22-08

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	22 mars 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 mars 2023
Montant :	105 000 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement



Municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 mars 2023, au montant de 105 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 000 \$	4,85000 %	2024
19 900 \$	4,55000 %	2025
21 000 \$	4,30000 %	2026
22 000 \$	4,30000 %	2027
23 100 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,18200

Coût réel : 4,99927 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE BEAUCE-CENTRE

19 000 \$	5,08000 %	2024
19 900 \$	5,08000 %	2025
21 000 \$	5,08000 %	2026
22 000 \$	5,08000 %	2027
23 100 \$	5,08000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,08000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par René Leduc et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



QUE la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 29 mars 2023 au montant de 105 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-01. Ces billets sont émis au prix de 98,18200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-22-09

15. Fonds dédié prêt unité d'urgence Tring-Jonction et St-Jules

Considérant que le montant refinancé de l'unité d'urgence concerne les municipalités de Tring-Jonction et de Saint-Jules;

Considérant la volonté de la Régie de refinancer une somme de 105 000\$ alors que le montant du prêt de l'unité d'urgence est de 93 790\$ afin de bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt;

Considérant que la somme additionnelle représentant 9 301\$ représente une somme dédiée aux municipalités de Tring-Jonction et de Saint-Jules au sein des fonds de la Régie.

Il est proposé par Mario Groleau qu'une les sommes suivantes soient dédiées aux municipalités de Tring-Jonction et de Saint-Jules au sein des fonds de la Régie.

Municipalité de Tring-Jonction :	6 232\$
Municipalité de Saint-Jules :	<u>3 069\$</u>
Total :	9 301\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Mandat topographie terrain nouvelle caserne

Mario Groleau explique aux administrateurs qu'un mandat de relevé topographique devra être réalisé dans le projet de construction de la nouvelle caserne. Le directeur général et greffier-trésorier va demander une proposition de service auprès de Ecce Terra et de Stéphane Roy Arpenteur-Géomètre Inc. Pour la réalisation d'un mandat de topographie pour décision à une prochaine assemblée.



17. Mandat pour soumission caractérisation des sols terrain par forage terrain nouvelle caserne;

Mario Groleau explique aux administrateurs qu'un mandat pour la caractérisation des sols pour le terrain de la nouvelle caserne devra être réalisé. Le directeur général et greffier-trésorier va demander des propositions de service auprès de différentes entreprises pour le forage pour décision à une prochaine assemblée.

2023-03-22-09

18. Intention de vente : caserne incendie actuelle

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale prévoit la construction d'une nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale a déposé une demande au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale a été présélectionnée au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) le 23 janvier 2023;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), la Régie intermunicipale doit fournir une confirmation écrite qu'elle a l'autorisation requise pour agrandir, rénover ou démolir en tout ou en partie un bâtiment assujéti à une législation ou une réglementation applicable en matière de protection du patrimoine (par exemple : règlement de démolition, inventaire des immeubles, Loi sur le patrimoine culturel ou autres).

Il est proposé par Mario Groleau et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Régie intermunicipale informe la Direction des infrastructures aux collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de son intention de vendre la caserne incendie actuelle une fois le déménagement fait dans la nouvelle caserne incendie;

De mandater le directeur général et greffier-trésorier à faire parvenir la résolution à Madame Marie-Claire Martin à la Direction des infrastructures aux collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2023-03-22-10

19. Assurances : véhicules

Considérant le rapport d'évaluation des véhicules 2023 réalisé par Groupe Denis Barriault;

Considérant la volonté du conseil d'administration d'ajouter la valeur agréée des véhicules de la Régie à sa couverture en assurance;

Considérant les coûts en assurance pour ajouter la valeur agréée des véhicules.

Il est proposé par Micheline Grenier de mandater le directeur général et greffier-trésorier afin d'ajouter l'option de la valeur agréée des véhicules de la Régie à la couverture d'assurance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Divers

Aucun point

21. Période de questions

Aucune question

22. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 14 juin 2023 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

2023-03-22-11

23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21h14 par Micheline Grenier que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mario Groleau
Président

Marc-André Paré
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.